
PROVINCE DE QUÉBEC43^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSIONQUÉBEC, LE 1^{ER} JUIN 2023

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR*Québec, le 1^{er} juin 2023*

Aujourd'hui, à dix-sept heures dix, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner le projet de loi suivant :

n^o 19 Loi sur l'encadrement du travail des enfants

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.